



Le réseau de surveillance

FDAAPPMA 37

Les Gardes-Pêche Particuliers sont à l'écoute des usagers des plans d'eau et cours d'eau, et sont des interlocuteurs privilégiés pour faire remonter les questions et remarques des pêcheurs.



Les Gardes-Pêche Particuliers mènent des opérations de contrôle afin de toujours mieux informer, éduquer, sensibiliser ou, le cas échéant, sanctionner les pêcheurs en situation d'infraction.



Vous souhaitez devenir une sentinelle des milieux aquatiques et vous investir dans le monde de la pêche auprès de votre association ?

- Rapprochez-vous de votre président d'AAPPMA pour lui expliquer vos motivations afin de devenir GPP.
- Suite à ce premier entretien, vous allez rencontrer le président de la Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire.
- Après validation du président de la Fédération, vous pourrez passer votre formation (une partie juridique et une partie réglementation halieutique, connaissance du milieu et des techniques de pêche). Cette formation s'effectue sur deux journées au siège de la Fédération.
- Vous devez retourner par la suite un dossier complet (transmis par la Fédération) avant de pouvoir prêter serment auprès du tribunal d'instance.

fedepeche37@fedepeche37.fr ou 02.47.05.33.77